



Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs les habitants de la Communauté de Communes Pays d'Opale,

Pour que les mesures de confinement mises en place puissent pleinement produire leurs effets, les règles sont simples mais doivent sans cesse être rappelées :

- Ne pas sortir de chez soi, sauf s'il n'est pas possible de faire autrement :

- Pour raisons professionnelles notamment (lorsque le télétravail ne peut pas être mis en place),
- Pour effectuer des courses ou des déplacements de proximité (limité à une heure dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi),
- Porter assistance aux plus fragiles.

Dans tous les cas de déplacements autorisés, ceux-ci devront être les plus brefs possibles. Il convient par ailleurs d'être muni d'un justificatif et d'éviter les regroupements ou lieux interdits.

- Appliquer les gestes barrières :

- Se laver régulièrement les mains
- Conserver une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes.

Parce que tout le monde est concerné, parce que personne ne peut dire que le virus ne l'atteindra pas, respecter les mesures barrières, c'est protéger les autres, mais aussi se protéger soi-même.

Dans le respect de toutes ces règles de civisme, la Communauté de Communes Pays d'Opale s'est adaptée pour continuer d'assurer sa mission de Service Public. Même si, pour des raisons sanitaires, l'ouverture au public est impossible, les agents communautaires restent à votre écoute et à votre service chaque jour.

Vous trouverez ci-après toutes les informations concernant le plan de continuité des services de la Communauté de Communes Pays d'Opale pendant tout le temps que durera le confinement. Cette organisation pourra évoluer en fonction de l'état de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales mises en place pour lutter contre la pandémie. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de tout changement.

Et surtout, prenez soin de vous !

PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE

ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE

Accueil assuré
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au 03.21.00.83.33
Par mail : administration@cc-paysdopale.fr

FRANCE SERVICES (MAISON DE SERVICES AU PUBLIC):

Accueil assuré
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au 03.21.00.83.33
Par mail : msap@cc-paysdopale.fr

Les permanences de partenaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :

Dans l'ensemble de la communauté de communes Pays d'Opale et en raison de la fermeture des centres de tri, seuls le bac noir (ordures ménagères résiduelles) et le bac marron (fermentescibles) sont collectés chaque semaine. La collecte du verre du verre est de nouveau assurée à partir du 10 avril selon le calendrier habituel.

Pour les communes de Alembon, Boursin, Fiennes et Caffiers faisant l'objet de l'expérimentation des nouvelles tournées de collectes, le bac jaune n'étant plus collecté, le bac noir est exceptionnellement collecté toutes les semaines jusqu'au retour à la normale des tournées.

Pour tous renseignements,
accueil assuré
du lundi au vendredi de 8h à 17h
Par téléphone au 03.21.82.22.31

PETITE ENFANCE:

MULTI-ACCUEILS COMMUNAUTAIRES :

Les multi accueils sont fermés au public sauf besoin d'accueil pour les enfants des personnels soignants (agents hospitaliers, médecins et infirmiers libéraux, agents des EHPAD, agents des établissements accompagnant des personnes handicapées, agents des services de soins à domicile).

**Pour toute question, une permanence est assurée
tous les jours de 9h00 à 18h00
Par téléphone au 03.21.00.83.99 ou 06.69.55.80.87
Par mail : directrice-enfance@cc-paysdopale.fr**

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles assure une permanence

**les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis :
de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30
Par téléphone au 06.99.12.01.40
Par mail :
responsable-ram@cc-paysdopale.fr;
laura.baheux@cc-paysdopale.fr;
secretariat-ram@cc-paysdopale.fr**

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT :

Fermeture des lieux jusqu'à nouvel ordre.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

**Accueil assuré par Isabelle Prud'homme
du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
Par téléphone au 06.13.54.21.59
par mail sur dga1@cc-paysdopale.fr**

Si votre entreprise est impactée par la crise du COVID19, n'hésitez pas non plus à consulter régulièrement la page facebook ou le site internet de la CCPO qui relaie l'ensemble des informations au fur et à mesure de leur arrivée. Vous pouvez aussi contacter la CCI Littoral Hauts de France au 03.59.75.01.00 ou par mail sur covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr
Artisans, vous pouvez également contacter vos conseillers de la Chambre des Métiers
Agriculteurs, vous pouvez vous rendre sur le site :

<https://chambres-agriculture.fr/index.php?id=2953344>

FIBRE NUMERIQUE :

Les raccordements nouveaux sont suspendus. Par contre le service après-vente est assuré dans la limite du respect des consignes de sécurité.

En cas de problème, vous pouvez adresser un mail sur

msap@cc-paysdopale.fr

TRANSPORT A LA DEMANDE TAXI-VERT :

Réduction du service à la seule prise en charge des usagers isolés pour :

- Courses de première nécessité pour les personnes n'ayant aucune solution alternative ;
- Rendez-vous médicaux impératifs non décalables et hors symptômes de grippe ou de COVID19

**Réservation au moins 24h à l'avance et au plus tard la veille avant 17h
au 08 10 62 33 33**

(Possibilité pour le service de moduler l'heure de rendez-vous en fonction de la disponibilité du taxi)

URBANISME

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (Permis de construire, déclarations...):

Les permanences sont assurées aux jours habituels :

**Mardi matin et jeudi après-midi
uniquement par téléphone au 03.21.00.83.33.**

Transmettez à l'agent d'accueil vos coordonnées téléphoniques et l'objet de votre demande. Vous serez alors recontacté par Madame Réant, responsable du service urbanisme.

Pour information, l'ordonnance de ce jeudi 26 mars suspend tous les délais d'instruction du droit des sols. Toutefois, nous assurons le suivi des dossiers engagés pour lesquels nous disposons de toutes les informations pour délivrer les arrêtés et les transmettre en mairie par voie dématérialisée.

PLANIFICATION :

Toutes les demandes d'informations peuvent être transmises à
amenagement@cc-paysdopale.fr.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT :

Dans le cadre de l'OPAH, plus aucune visite n'est programmée chez les particuliers jusqu'à nouvel ordre. Pour les travaux finalisés, il est admis pour la période de confinement, que les opérateurs demandent aux propriétaires la transmission de photos pour formaliser un minimum le constat d'achèvement. Une campagne de contrôles a posteriori sera organisée lorsque la situation redeviendra normale.

Pour tous les autres dossiers concernant l'OPAH, maintien des permanences téléphoniques de l'opérateur Citémétrie.

**Renseignements auprès de France Services
Par téléphone au 03.21.00.83.33
Par mail sur msap@cc-paysdopale.fr**

Pour toute autre question relative à l'amélioration de la performance énergétique dans l'habitat, vous pouvez contacter :

Melissa Covez pour les personnes dont les ressources se situent en dessous des plafonds ANAH et jusqu'à 15% au-dessus
07 60 28 59 60

Marie Gobaille du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale pour les personnes dont les ressources se situent au-dessus des plafonds
06.11.61.14.50

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Accueil téléphonique maintenu

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
au 03.21.82.21.82

Les ateliers collectifs sont annulés ou reportés.

Pour toute urgence sociale, nouvelles inscriptions à l'épicerie sociale, autres sollicitations vous pouvez nous laisser vos coordonnées au numéro ci-dessus afin d'être rappelé par un de nos agents.

EPICERIE SOCIALE :

L'épicerie reste ouverte **les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30** avec respect des consignes d'hygiène et de sécurité.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

Le service est maintenu avec un seul menu et un menu régime:

Menu à 8.60 € (livraison comprise) composé de : Un potage, une entrée, une viande ou un poisson avec légumes et féculents, un fromage, une portion de beurre et un dessert.

commande par téléphone directement au livreur
au 06.46.56.38.60
au plus tard avant le jeudi midi pour la semaine suivante.
Livraisons du lundi au vendredi

ENVIRONNEMENT :

Cette période vous interpelle ? Vous avez envie de vous investir en tant que clim'acteurs, proposer des actions concrètes pour notre territoires (circuits de proximité, mobilité durable, résilience,...).

Inscrivez-vous : planclimat@cc-paysdopale.fr

LOISIRS

LUDOTHEQUES :

Fermeture des ludothèques de Ardres, Guînes et Hardinghen jusqu'à nouvel ordre.

VELOPARTAGE

Le service de Vélopartage est suspendu.

CULTURE :

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE :

Afin d'assurer une continuité dans les enseignements, mise en ligne d'un site internet dédié pour compléter les échanges dématérialisés entre enseignants et élèves :

<https://sites.google.com/view/eim-paysdopale>

Pour tous renseignements d'ordre administratif :

ecoledemusique@cc-paysdopale.fr

ou 06 37 88 10 27.

Pour tous renseignements pédagogiques : vous pouvez contacter les coordinateurs des départements :

Formation musicale / Eveil/Initiation/ Chorale enfant :

luce.delforge@cc-paysdopale.fr

Pratique collective et instruments à vent :

xavier.pottiez@cc-paysdopale.fr

Claviers et cordes :

philippe.leboeuf@cc-paysdopale.fr

Musiques Actuelles / Chorale Adulte :

erwan.eveno@cc-paysdopale.fr

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE PAYS D'OPALE :

Les médiathèques du territoire sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Pour vous permettre de poursuivre vos lectures, d'écouter de la musique ou visionner des films, vous trouverez sur le portail du site du réseau lecture publique Pays d'Opale de nombreuses ressources gratuites, libre d'accès :

<https://www.lecturepublique-paysdopale.fr/numerique/ressources-gratuites>

La médiathèque numérique du département du Pas-de-Calais vous propose également des ressources en ligne.

- Un seul compte pour profiter gratuitement de musique, de livres, de revues, de films...
- Une offre légale et sécurisée, disponible 24H/24 qui propose plus d'1 million de documents numériques pour toute la famille !

Si vous n'êtes pas encore abonné, testez la bibliothèque numérique !

👉 Remplissez le formulaire d'inscription, l'activation de votre compte est immédiate
Compte à valider plus tard par un abonnement dans l'une des 120 bibliothèques partenaires proche de chez vous (inscription gratuite dans les médiathèques de la communauté de communes Pays d'Opale.

Toutes les informations sur :

<https://mediatheque.pasdecalais.fr/premiere-visite-numerique.aspx?>